

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A340

Prise d'air inverseurs de poussée
Installation d'un dériveur de flux (ATA 36, 54, 78)

1. MATERIELS CONCERNES :

Avions AIRBUS A340 modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313, tous numéros de série, à l'exception de ceux qui ont reçu en production l'application de la modification AIRBUS 43679 (ou Bulletin Service AIRBUS (BS) A340-54-4004 en exploitation) et de la modification 44889 (ou BS AIRBUS A340-78-4011 en service).

2. RAISONS :

Afin de réduire le phénomène de vibration acoustique en vol lorsque la vanne de prise d'air moteur est fermée et éviter ainsi toute rupture du soufflet du conduit coudé à la jonction mât/nacelle, les mesures décrites dans le paragraphe 3 sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité (CN) à l'édition originale.

La Révision 2 de cette CN en limite l'application aux seuls modèles d'AIRBUS A340 dont la liste figure dans le paragraphe 1.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

Au plus tard dans les 18 mois ou bien avant accumulation de 2000 heures de vol à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale et à la première des deux échéances atteinte, sauf si déjà accompli :

3.1. Installer sur chaque prise d'air des inverseurs de poussée moteur un dériveur de flux conformément aux instructions contenues dans le BS AIRBUS A340-78-4011.

3.2. Déposer les ferrures d'attaches et leurs fixations et les remplacer par des pièces neuves conformément aux instructions du BS AIRBUS A340-36-4010 pour les avions dont la modification AIRBUS 43679 est appliquée ou bien conformément aux instructions du BS AIRBUS A340-54-4004 pour les avions dont la modification AIRBUS 43679 n'est pas appliquée.

... / ...

Il est impératif d'effectuer l'inspection du conduit coudé de prise d'air et d'appliquer simultanément les paragraphes 3.1. et 3.2. de cette CN conformément aux instructions contenues dans le BS A340-36-4010 pour rendre caduques les exigences de la CN 95-072-017(B)R3.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A340-78-4011
Bulletin Service AIRBUS A340-54-4004
Bulletin Service AIRBUS A340-36-4010
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable)

Cette Révision 2 remplace la CN 97-103-057(B) R1 du 16 juillet 1997.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 19 AVRIL 1997
Révision 1 : 26 JUILLET 1997
Révision 2 : 14 SEPTEMBRE 2002